



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2017 - 34		
Avis direct (expert-délégué)	Objet : Travaux sur façade impactant des nids d’Hirondelles de fenêtre – Oswald (67) – CUS Habitat	Avis : favorable avec recommandation
Date : 7 août 2017		

Contexte

Une demande de dérogation au titre des espèces protégées a été déposée dans le cadre d’un projet de travaux sur façade avec destruction de nids d’Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum*. Le demandeur est la société CUS habitat de Strasbourg pour un chantier situé au 36-36A rue des Vosges à OSWALD (67)

L’espèce est listée par l’arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Questions au CSRPN

L’avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L’opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique de l’espèce ?
- L’opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l’espèce dans son aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

Les documents fournis par le pétitionnaire :

- 1 Cerfa de demande n° 13 614*01 ;
- 1 plan de situation
- 1 courrier de la LPO locale à destination du demandeur

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Bruno FAUVEL.

25 nids sont présents sur le bâtiment concerné par les travaux dont 15 étaient occupés en 2017 par les hirondelles pour leur reproduction. Il devrait y avoir 14 nids de détruits. Le demandeur s’engage à attendre la fin de la nidification pour entreprendre les travaux de ravalement de façades soit à partir de septembre. Il s’engage également à mettre en place 14 nids artificiels avec un suivi qui sera confié durant 2 ans à la Ligue pour la protection des oiseaux. Néanmoins le nombre de nids détruits peut être supérieur à ce qui est prévu et une recommandation sera donnée sur la compensation totale

car l'espèce est en déclin de 70 % depuis 30 ans (cf courrier de la LPO joint à la demande).

Avis du CSRPN

L'avis du CSRPN est favorable selon les engagements du demandeur avec une recommandation sur le nombre de nids à remplacer.

Recommandations

Il est prévu la destruction de 14 nids mais les travaux peuvent en impacter d'autres. Tous les nids détruits seront remplacés et la mise en place sera effective pour fin mars 2018.

L'expert-délégué du CSRPN,
vice-président de la commission Espèces
Protégées,
Bruno FAUVEL

